

100

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

SECRETARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

Au cours de l'année 2010-2011, le Secrétariat à la politique linguistique a été appelé, en marge de ses activités courantes, à intervenir dans trois grands dossiers.

En octobre 2010, la Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement était adoptée. Cette loi modifiait la Charte de la langue française en réponse au jugement de la Cour suprême du Canada (affaires *Nguyen et Bindra*) qui déclarait inconstitutionnelles deux dispositions de la Charte touchant la langue d'enseignement. La coordination des travaux qui ont permis au Québec de répondre à cette décision a été confiée au Secrétariat à la politique linguistique.

En 2008, la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – *Le français, notre affaire à tous* jetait les bases d'une offensive en faveur de la francisation des petites entreprises montréalaises.

En 2010-2011, à mi-chemin de son horizon quinquennal, la Stratégie commune a pris un essor considérable. Le Secrétariat à la politique linguistique en a assumé la coordination et le suivi, en travaillant avec des associations de gens d'affaires et des partenaires socio-économiques ainsi qu'avec plusieurs ministères et organismes dont, en particulier, l'Office québécois de la langue française et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.



Durant l'année, à la demande de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, M^{me} Christine St-Pierre, le Secrétariat à la politique linguistique a également supervisé la révision de la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. La nouvelle politique a été approuvée en mars 2011 par le Conseil des ministres. Elle est le fruit de nombreuses consultations et d'une étroite collaboration entre le Secrétariat et l'Office québécois de la langue française.

Je vous invite à prendre connaissance du Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Secrétariat à la politique linguistique pour en apprendre davantage sur les grands dossiers qu'il a traités de même que sur l'ensemble des actions et projets qu'il a menés au cours de l'exercice 2010-2011 conformément à son mandat.

Le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique,

A handwritten signature in pink ink that reads "Jacques Gosselin".

JACQUES GOSSELIN

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique et de la directrice du Secrétariat à la politique linguistique. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Secrétariat à la politique linguistique :

- > décrivent fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- > présentent les objectifs et les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion;
- > présentent les données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables – ainsi que les contrôles afférents à ces données – et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2011.



JACQUES GOSSELIN

Sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique



HÉLÈNE BINETTE

Directrice du Secrétariat à la politique linguistique

Québec, avril 2011

TABLE DES MATIÈRES

I.	PRÉSENTATION DU SECÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	6
II.	CONTEXTE	7
III.	FAITS SAILLANTS	8
IV.	PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014	8
V.	APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	16
Annexe	Loi et règlements relevant de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française (au 31 mars 2011)	17

I. PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La mission du Secrétariat

Créé en 1988, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion en ce qui a trait à la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- > assister et conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie;
- > coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- > réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique;
- > soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- > faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

La structure organisationnelle du Secrétariat

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui est responsable de l'application de la Charte de la langue française.



L'effectif autorisé du Secrétariat à la politique linguistique est de dix postes.

Les organismes linguistiques

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française : la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française. Ces organismes occupent, chacun, un créneau particulier de la politique linguistique et réalisent, par leurs actions conjointes, le plan stratégique concrétisant la volonté de la société québécoise de vivre en français au Québec dans un contexte de diversité et d'ouverture sur le monde.

II. CONTEXTE

Le français est l'une des valeurs fondamentales de la société québécoise et de son identité. En se dotant d'une politique linguistique, le Québec a voulu assurer la pérennité de sa langue officielle sur son territoire.

Maintenir le statut du français au Québec : un défi constant

Le Québec est la seule province canadienne dont la majorité de la population est de langue maternelle française. Évoluant dans un environnement nord-américain et une économie mondiale de plus en plus intégrée, il fait face aux pressions de la mondialisation et de l'utilisation des technologies de l'information et des communications dont les effets, favorables à l'utilisation de l'anglais, se font sentir dans tous les secteurs de la vie publique, notamment au travail, dans le commerce, les affaires et la recherche, et ce, particulièrement sur l'île de Montréal.

Ainsi que le confirment les données du recensement de 2006, la population québécoise se diversifie sur le plan linguistique. Cela résulte notamment de la baisse marquée de la fécondité des francophones qui s'est amorcée dans les années 1960, du vieillissement conséquent de la population, surtout celle de langue française, et de l'augmentation du nombre d'immigrants n'ayant pas le français comme langue maternelle. Cette dernière tendance est plus perceptible sur l'île de Montréal où sont concentrées les personnes de langues maternelles autres que française.

De fait, de 2001 à 2006, la proportion de la population québécoise de langue maternelle française a légèrement diminué pour se situer tout juste sous les 80 %; celle de langue maternelle anglaise est demeurée à peu près stable à 8,2 %. Par contre, la proportion de personnes ayant une autre langue que le français ou l'anglais comme langue maternelle a connu une forte croissance, passant de 10,3 % en 2001 à 12,3 % en 2006. Sur l'île de Montréal seulement, les allophones représentaient, en 2006, 32,6 % de la population.

L'avenir démolinguistique du Québec dépend donc, à long terme, non seulement de l'attachement des francophones à leur langue, mais aussi de l'attrait qu'exerce le français sur les personnes dont il n'est pas la langue maternelle. C'est d'autant plus important que, en contrepois du vieillissement de la population, de la faible natalité et de la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada, l'immigration devient, parmi d'autres, un levier incontournable pour le développement du Québec.

Promouvoir le français et en favoriser la maîtrise : une nécessité

Ces changements posent aussi des défis au regard de l'utilisation du français et de sa maîtrise. Que ce soit à l'école, au travail ou dans les autres sphères de la vie publique, l'évolution des besoins de communication conditionne les exigences de compétence et de qualité linguistiques.

Pour que la population du Québec, notamment celle des jeunes, soit en mesure de relever, en français, les défis actuels de la communication publique, il faut qu'elle soit en mesure de bien maîtriser cette langue. Conséquemment, il devient plus nécessaire que jamais que lui soient fournis des outils linguistiques et terminologiques adaptés et constamment mis à jour.

De plus, la politique linguistique québécoise doit couvrir de larges champs d'intervention pour favoriser l'essor du français. La promotion de l'utilisation de la langue française dans l'administration publique, dans les établissements d'enseignement, dans les milieux de travail et dans les commerces demeure nécessaire pour renforcer la place du français dans l'espace public. C'est l'objectif que poursuit le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014 qui encadre l'action du Secrétariat à la politique linguistique.

III. FAITS SAILLANTS

Outre les activités habituelles en soutien aux interventions de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique s'est notamment consacré, en 2010-2011, aux travaux suivants :

- › la présentation du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions, et, par la suite, la présentation et l'adoption du projet de loi n° 115, Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement, ainsi que de son règlement d'application;
- › la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – *Le français, notre affaire à tous*, ainsi que la reddition de comptes annuelle qui en découle;
- › l'actualisation de la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration;
- › le partenariat avec Télé-Québec pour le *Triathlon du français*, une compétition s'adressant aux étudiants en journalisme et aux jeunes professionnels des médias écrits et électroniques du Québec;
- › la reconduction du Programme de promotion du français lors d'activités culturelles pour l'année 2010-2011;
- › la production de plusieurs brochures faisant la promotion de la langue française, dont *L'ABC de la politique linguistique québécoise*.

IV. PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Le plan stratégique 2009-2014 en matière de politique linguistique engage la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique.

Il s'articule autour des cinq grandes orientations suivantes :

- › Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public.
- › Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique.
- › Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec.
- › Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français.
- › Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation.

PREMIÈRE ORIENTATION

RENFORCER LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL ET DANS LES SERVICES AU PUBLIC

L'usage du français dans l'espace public québécois

Travailler à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action Réussir ensemble en français

Rendu public en 2008 par la ministre Christine St-Pierre, le plan d'action *Réussir ensemble en français* visait à renforcer la langue française au Québec. L'une de ses mesures - un soutien aux événements culturels célébrant la vitalité de la langue française - a été mise en œuvre par le Secrétariat à la politique linguistique en 2009-2010. Le programme alors créé a connu un tel succès auprès du milieu culturel, que le Secrétariat l'a réédité en 2010-2011.

Le Programme de promotion du français lors d'activités culturelles

Le Programme de promotion du français lors d'activités culturelles vise à sensibiliser le public, notamment les jeunes et les groupes dont le français n'est pas la langue maternelle, à la richesse et à la vitalité de la langue française, ainsi qu'à l'importance de bien la maîtriser.

Cette année, le Secrétariat à la politique linguistique a reçu des projets provenant de 14 régions. Au total, 22 projets ont été retenus par le comité d'évaluation et ont fait l'objet d'une aide financière. Parmi les organismes soutenus, soulignons l'Association des auteurs des Laurentides pour *Lap'tite parlotte 2011*, la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville pour *Des mots sur mesure 2011*, le Musée McCord d'histoire canadienne pour *Les Rendez-vous du McCord 2.0*, Impératif français pour la *Francofête 2011* ainsi que les Mots Parleurs de Bonaventure pour leur *Festival Les Mots Parleurs 2011*.

L'enveloppe globale dédiée au programme était de 350 000 \$ pour 2010-2011, soit 150 000 \$ de plus que l'année précédente. C'est ainsi qu'en 2010-2011, le Secrétariat a pu soutenir neuf projets de plus qu'en 2009-2010.

Travailler à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013

Signée en octobre 2008 par les représentants du gouvernement, de gens d'affaires montréalais et des milieux syndicaux, de l'éducation et de la culture, la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 – *Le français, notre affaire à tous* a pour objectif de consolider le français dans les entreprises montréalaises comptant de 11 à 49 employés. Elle contient une trentaine de mesures axées sur la formation, l'accompagnement, la promotion et la sensibilisation. Le Secrétariat à la politique linguistique en coordonne la mise en œuvre et le suivi. Pour l'année 2010-2011, ce mandat a été marqué par les réalisations qui suivent.

La production du premier rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie

Le premier bilan de la Stratégie a été publié en avril 2010. Il portait sur les activités qui se sont déroulées d'octobre 2008 au 31 décembre 2009, et permettait de constater que, déjà, 28 des 30 mesures proposées étaient amorcées, réalisées ou en voie de l'être.

Le bilan des quinze premiers mois de la Stratégie fait état d'une hausse significative de la participation des entreprises et des travailleurs à plusieurs programmes de francisation mis en place dans le cadre de la Stratégie, notamment par l'entremise de programmes de francisation des milieux de travail. Par ailleurs, l'offre de cours de français destinés aux travailleurs montréalais s'est étoffée, notamment avec des cours spécialisés qui profitent aux secteurs de la santé, de l'ingénierie et du droit. Les cours de français en ligne pour les immigrants, tant avant leur arrivée au Québec qu'après, ont également joint un nombre croissant d'étudiants.

La création du Carrefour francisation

L'une des mesures les plus attendues de la Stratégie commune consistait en la création d'un outil qui centraliserait l'offre gouvernementale en francisation destinée aux petites entreprises et leur proposerait un mode d'accompagnement et de soutien. Lancé le 13 décembre 2010, *Carrefour francisation* est constitué de trois éléments :

1. Un portail informatique, www.carrefourfrancisation.com, rassemble l'information sur les nombreux outils et services de francisation que le gouvernement du Québec propose aux entreprises : cours de français, programmes de subvention, modèles de correspondance, lexiques, etc. Le 31 mars 2011, plus de 4 000 internautes différents avaient consulté le portail.
2. Un service téléphonique, 514 940-1633, relie les entrepreneurs à des préposés aux renseignements capables de les mettre directement en communication avec la bonne ressource. Ce service est assuré par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, grâce au soutien financier du Secrétariat à la politique linguistique. Le 31 mars 2011, les préposés aux renseignements avaient répondu à quelque 40 demandes de renseignements.
3. Une équipe de neuf démarcheurs parcourt différents quartiers de Montréal pour sensibiliser les propriétaires de commerces et d'entreprises à l'importance d'offrir leurs services en français et les accompagner dans leurs efforts de francisation. L'équipe a été embauchée par plusieurs des partenaires de la Stratégie commune : Culture Montréal, Destination centre-ville, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal, la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et le Centre d'Intégration Multi-services de l'Ouest de l'Île (CIMOI). Le 31 mars 2011, les démarcheurs avaient approché plus de 1 000 entrepreneurs, commerçants ou restaurateurs, et quelque 300 organismes culturels.

L'envoi d'une communication écrite officielle aux petites entreprises montréalaises

En janvier 2011, une lettre signée par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a été transmise à plus de 7 000 chefs de petites entreprises montréalaises, pour leur proposer les outils, les services et les programmes du *Carrefour francisation*, conçus à leur intention, et pour leur rappeler l'importance accordée par le gouvernement au dossier de la francisation des entreprises et des services en français.

L'élaboration d'un projet de sensibilisation de la population étudiante des universités montréalaises à l'importance du français au Québec

Depuis quelques années, les étudiants étrangers inscrits dans une université québécoise peuvent travailler à l'extérieur de leur campus. Les établissements universitaires montréalais estiment qu'ils accueillent annuellement environ 20 000 étudiants venant de l'extérieur du Québec, dont la grande majorité ne parle pas ou parle peu français. Cette situation particulière fait en sorte qu'une masse non négligeable de personnes non francophones peuvent travailler à temps partiel dans les nombreux commerces du centre-ville de Montréal. Certains y voient une cause importante du changement linguistique dans les commerces montréalais.

De ce constat est né un projet de francisation des étudiants étrangers, financé par le Secrétariat à la politique linguistique. Au 31 mars 2011, quatre universités y participaient : Concordia, McGill, HEC Montréal et l'UQAM. Chacune proposera une campagne intra-universitaire destinée à sensibiliser notamment les étudiants venant de l'extérieur du Québec à l'importance de maîtriser le français s'ils souhaitent un jour s'installer et travailler au Québec. De plus, ces universités offriront aux étudiants qui ne maîtrisent pas le français des bourses de 500 \$ donnant accès à des cours de français.

Le suivi de la Stratégie commune

Le Comité de suivi des activités de la Stratégie commune est coprésidé par le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, M. Jacques Gosselin, et par le vice-président Stratégie et Affaires publiques de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M. Eric Prud'Homme.

En 2010-2011, ce comité s'est réuni le 27 septembre 2010 et, de façon plus informelle, en décembre 2010, lors du lancement du *Carrefour francisation*. Il a travaillé à l'élaboration du deuxième bilan de la Stratégie commune devant couvrir l'année 2010 jusqu'au 31 mars 2011.



De gauche à droite, debout : M. Réjean Charbonneau, directeur des services aux entreprises et des mesures de formation à Emploi-Québec; M. François Meunier, vice-président aux affaires publiques de l'Association des restaurateurs du Québec; M. Yvan Turcotte, sous-ministre adjoint à la Performance et à la Francisation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; M^{me} Louise Marchand, présidente-directrice générale de l'Office québécois de la langue française; M^{me} Manon Beaudoin, directrice des relations de travail, emploi et main-d'œuvre du Conseil québécois du commerce de détail; M. Michel Forget, adjoint au comité exécutif de la Confédération des syndicats nationaux, et M. Norman Chenail, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent.

Assis : M. Eric Prud'Homme, vice-président Stratégie et Affaires publiques de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, et M. Jacques Gosselin, sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique ■Photo : Denis Villeneuve

La francisation de l'Administration

Veiller à la cohérence des actions de l'Administration en matière d'emploi et de qualité de la langue française

La politique linguistique gouvernementale

En mars 2011, le Conseil des ministres approuvait une révision de la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Cette nouvelle politique remplace celle qui avait été adoptée en 1996. Après 15 années d'application, la révision de cette politique était nécessaire pour tenir compte, en particulier, de l'évolution des technologies de l'information et des communications ainsi que des défis posés par l'accroissement du nombre de nouveaux arrivants au sein de la société québécoise.

La nouvelle politique linguistique gouvernementale définit les principes qui doivent guider l'Administration pour lui permettre de jouer un rôle moteur et exemplaire en ce qui a trait à l'emploi et à la qualité du français au Québec et pour assurer la primauté du français dans les activités des ministères et organismes gouvernementaux. Elle indique par ailleurs aux ministères et organismes visés par son champ d'application les orientations à privilégier dans l'élaboration et l'adoption de leur propre politique linguistique.

Cette politique précise les règles qui entourent la diffusion de l'information dans les sites Web, celles relatives à la présentation d'une traduction, aux messages des boîtes vocales et des systèmes interactifs de réponse téléphonique et aux communications avec les personnes morales et les entreprises. De plus, de nouvelles dispositions balisent désormais les mécanismes de mise en œuvre de la politique gouvernementale et renforcent la reddition de comptes en matière linguistique.

Ces prescriptions complètent celles déjà inscrites dans la Charte de la langue française ainsi que dans la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications et dans la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics.

Le soutien technique à l'administration québécoise

Par ailleurs, comme par les années passées, le Secrétariat a veillé à la cohérence des actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique. Régulièrement consulté par les ministères et les organismes qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise, le Secrétariat a répondu à plus d'une vingtaine de demandes de cet ordre en 2010-2011. Il a aussi rédigé des avis, à la demande de divers comités ministériels, sur des mesures projetées pouvant avoir des effets sur la politique linguistique.

DEUXIÈME ORIENTATION

CIBLER ET BONIFIER L'OFFRE LINGUISTIQUE, TERMINOLOGIQUE ET TOPONYMIQUE

Les outils d'aide à la maîtrise du français

Soutenir des projets liés au développement et à la diffusion d'outils d'aide à la maîtrise du français ainsi qu'à la recherche sur le français en usage au Québec

Le sous-comité franco-québécois sur la qualité de la langue dans l'Administration

En 2004, les gouvernements de la France et du Québec convenaient de partager leurs expertises en matière de simplification du langage administratif. C'est dans ce contexte qu'a été créé le sous-comité Services aux usagers, volet Qualité de la langue dans l'Administration. Le Secrétariat à la politique linguistique et, pour la partie française, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France ont travaillé de concert. Parmi les réalisations du sous-comité, la publication, en 2006, d'une brochure intitulée *Rédiger... simplement – Principes et recommandations pour une langue administrative de qualité*, a été particulièrement remarquée.

En 2009-2010, la France et le Québec ont poursuivi leur partage d'expertises sur la question de la qualité de la langue, cette fois sur la qualité de la communication dans les services destinés aux usagers. Dans cette optique, un examen comparatif de services en ligne offerts dans les deux Administrations a été réalisé afin de mettre en évidence un certain nombre de bonnes pratiques pouvant servir de référence pour la mise en ligne d'autres services. Ces travaux ont donné lieu à une publication conjointe : *Bonnes pratiques de la communication écrite dans les démarches en ligne*.

TROISIÈME ORIENTATION

DOCUMENTER LES CONNAISSANCES SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE ET SUR LES QUESTIONS TOUCHANT LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

L'expertise en matière d'aménagement linguistique

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique

La veille linguistique

En raison même de sa mission, le Secrétariat à la politique linguistique s'intéresse à de nombreux sujets liés aux politiques linguistiques et à la promotion des langues. En particulier, il recueille régulièrement de l'information sur les mesures d'aménagement linguistique prises ailleurs dans le monde, et porte une grande attention aux défis linguistiques auxquels font face de nombreux États. Il s'intéresse aussi aux actions de l'UNESCO relativement à la protection des langues et surveille étroitement toute question susceptible de documenter l'état du français à l'échelle du monde.

Les échanges avec les partenaires étrangers

Outre les travaux avec la France sur la qualité du français dans l'administration publique, le Secrétariat a pris part aux activités du comité d'orientation du 3^e Forum international des Caravanes francophones, du réseau francophone des organismes de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), du Comité interministériel relatif à l'UNESCO et des partenaires québécois et canadiens du Réseau Normalisation et Francophonie. Il a aussi participé à la préparation de la 16^e Rencontre alternée des premiers ministres français et québécois et à celle de la 63^e session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ), ainsi qu'au colloque international Langue et cohésion sociale tenu en octobre 2010 à Neuchâtel, en Suisse.

QUATRIÈME ORIENTATION

METTRE EN VALEUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE ET CÉLÉBRER LA VITALITÉ DU FRANÇAIS

La politique linguistique québécoise

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec

Le site Web du Secrétariat

La fréquentation du site Web du Secrétariat (www.spl.gouv.qc.ca) s'est maintenue en 2010-2011, avec une moyenne de 2 328 visites mensuelles. La durée moyenne des visites est de quatre minutes vingt secondes.

Les internautes peuvent se servir du site du Secrétariat pour demander de l'information sur divers aspects de la politique linguistique ou de la Charte de la langue française. D'avril 2010 au 31 mars 2011, le Secrétariat a répondu à 22 demandes d'information.

Les publications du Secrétariat

Les brochures et publications du Secrétariat peuvent être obtenues par la poste ou par téléchargement, directement à partir du site Web. En 2010-2011, le Secrétariat a posté près de 22 000 exemplaires de ses différentes brochures et publications. Les publications les plus demandées ont été, dans l'ordre, *La langue française au Québec—400ans, quelques repères*, *Vivre en français au Québec* (disponible en 10 langues) et *La politique linguistique québécoise en questions... et réponses* (disponible en 5 langues).

Cette année, le Secrétariat a publié une nouvelle brochure intitulée *L'ABC de la politique linguistique québécoise*. Cet abécédaire est d'abord un outil de vulgarisation destiné à faire mieux connaître les grandes lignes de l'aménagement linguistique québécois.

Les rencontres d'information

En 2010-2011, le Secrétariat a eu plusieurs fois l'occasion de partager son expertise en matière d'aménagement linguistique, notamment auprès d'étudiants américains de l'Idaho State University, d'étudiants de l'Université Laval, d'étudiants européens à l'intérieur de la tournée *Thinking Canada*, de journalistes finlandaises et d'une représentante du Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut.

Contribuer au maintien des dispositions de la Charte de la langue française

Lorsque des dispositions de la Charte de la langue française sont contestées devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique participe étroitement aux travaux qui permettront au Procureur général du Québec de plaider en faveur du maintien des dispositions contestées.

Les projets de loi nos 103 et 115

Le 22 octobre 2009, la Cour suprême du Canada déclarait inconstitutionnels les deux derniers alinéas de l'article 73 de la Charte de la langue française. Ces dispositions avaient notamment pour effet d'empêcher que l'enseignement reçu en anglais au Québec, dans une école privée non subventionnée, soit pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'un enfant à l'enseignement en anglais au Québec, dans des écoles financées par l'État. La Cour suprême avait accordé un délai d'un an au gouvernement du Québec, soit jusqu'au 22 octobre 2010, pour revoir la loi.

Le Secrétariat a réalisé différents travaux dans la foulée de ce jugement et il a soutenu la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française tout au long du processus qui a conduit à l'élaboration de la réponse du Québec. Il y a d'abord eu, en juin 2010, la présentation du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions. Par la suite, en septembre 2010, des audiences publiques ont été tenues par la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de la consultation générale portant sur ce projet de loi. Enfin, ont suivi, en octobre 2010, la présentation et l'adoption du projet de loi n° 115, Loi faisant suite aux décisions judiciaires en matière de langue d'enseignement (L. Q. 2010, c. 23), ainsi que de son règlement d'application : Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement privé non agréé aux fins de subventions (D. 862-2010, G.O.Q., 22 octobre 2010, n. 42A, p. 4171A).

La sensibilisation à la vie en français

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public

Le programme de promotion de la langue française

Le Secrétariat coordonne la gestion du budget consacré à la promotion de la langue française qui a permis l'attribution, en 2010-2011, de 13 subventions, totalisant 109 800 \$, à diverses activités de promotion du français. Parmi les projets subventionnés, mentionnons, entre autres, le 19^e concours de vulgarisation de la recherche de l'ACFAS, la Dictée ESG à l'UQAM, la Dictée PGL, la 12^e édition de la Semaine du français à l'Université de Montréal et la 24^e édition des Journées de linguistique à l'Université Laval.

Le programme *Parlez-moi d'une langue!*

Créé en 1997, le programme *Parlez-moi d'une langue!* permet à des écrivains, à des journalistes et à des auteurs de communiquer leur passion pour la langue française à de jeunes cégépiens et collégiens. Le programme est géré par l'Union des écrivaines et des écrivains du Québec (UNEQ) et financé par le Secrétariat à la politique linguistique.

En 2010-2011, une subvention de 90 000 \$ a permis à l'UNEQ d'organiser 148 rencontres au cours desquelles 103 conférenciers et conférencières ont pu échanger avec les élèves de 44 établissements collégiaux différents.

Le tableau ci-dessous démontre que les rencontres organisées par l'UNEQ se déploient dans toutes les régions du Québec où l'on retrouve des institutions collégiales.

RÉGION	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Abitibi-Témiscamingue	4	4	4
Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	19	14	21
Estrie	3	---	1
Côte-Nord—Charlevoix	5	2	9
Mauricie—Bois-Francs (Centre-du-Québec)	9	7	6
Île de Montréal	47	54	36
Région de Montréal	41	46	49
Outaouais	1	---	2
Québec	9	10	10
Région de Québec	2	4	3
Saguenay—Lac-Saint-Jean	6	5	7
TOTAL	146	146	148

Les collèves qui ont eu recours au programme sont majoritairement francophones et publics, mais la clientèle inclut également des collèves anglophones, des collèves privés et des institutions spécialisées, tels l'Institut de technique agroalimentaire de La Pocatière ou l'Institut maritime du Québec à Rimouski.

Le succès de *Parlez-moi d'une langue!* dans les établissements collégiaux a conduit l'UNEQ à mener une expérience pilote auprès des universités qui ont répondu avec beaucoup d'enthousiasme à cette initiative :

- › 43 rencontres ont eu lieu, qui ont permis à 38 écrivains et écrivaines de rencontrer plus de 1 000 étudiants fréquentant 18 départements dans 10 universités dont les universités McGill et Concordia.

L'une des réussites de l'expérience tient à ce que ce ne sont pas uniquement les départements de littérature qui ont fait appel au programme. En effet, l'École multidisciplinaire de l'image de l'Université du Québec en Outaouais, le Centre de communication écrite de l'Université de Montréal, le Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et le Département d'histoire de l'Université Laval, par exemple, en ont aussi profité.

Le Triathlon du français

Organisé par Télé-Québec avec le soutien du Secrétariat à la politique linguistique et dans le but de promouvoir l'excellence du français dans les médias, le *Triathlon du français* est une compétition qui s'adresse aux étudiants et étudiantes en journalisme et aux jeunes professionnels et professionnelles des médias écrits et électroniques du Québec.

Pendant 12 semaines (du 18 octobre au 28 novembre 2010 et du 24 janvier au 6 mars 2011), 12 équipes venant de toutes les régions du Québec ont produit quelque 200 reportages écrits, audio et vidéo retransmis dans un site Web mis en ligne et hébergé par Télé-Québec. Chaque équipe était parrainée par un professionnel d'expérience travaillant dans les médias, qui faisait office de mentor en offrant conseils et aide technique.



Le dévoilement des gagnants du Triathlon du français, le 4 avril 2011. De gauche à droite, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre; les membres de l'équipe Franc-parler : Marie-Pier Gagnon-Nadeau, Simon Granger et Geneviève Lapalme; le porte-parole du Triathlon et animateur de la cérémonie, Sébastien Diaz ■ Photo : Valérie Blum

Les textes, les extraits vidéo et les présentations sonores ont été évalués par un jury en fonction de plusieurs critères, dont le principal était celui de la maîtrise du français écrit et parlé (clarté et pertinence de l'argumentation, structure des phrases, vocabulaire, orthographe, etc.). Le grand public était aussi invité à noter et à commenter les différentes productions des équipes. Ce concours a connu un important succès, puisque plus de 40 000 visites ont été effectuées sur le site du Triathlon et que plus de 4 500 votes accompagnés de commentaires ont alimenté la section réservée au public.

Les noms des gagnants ont été dévoilés le 4 avril 2011.

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises

Le prix Georges-Émile-Lapalme

Cette année encore, le Secrétariat a collaboré à l'attribution du prix Georges-Émile-Lapalme, la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française. Le prix Georges-Émile-Lapalme 2010 a été décerné à la journaliste et écrivaine Lise Bissonnette.

CINQUIÈME ORIENTATION

MODERNISER L'OFFRE DE SERVICE ET ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

La gestion des compétences et des savoirs

Implanter une culture de reconnaissance afin d'attirer et de retenir un personnel compétent et performant

Le Secrétariat à la politique linguistique s'est donné jusqu'au 31 mars 2014 pour atteindre cet objectif.

Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel

En 2010-2011, le personnel du Secrétariat à la politique linguistique a bénéficié de formations, colloques et conférences pour une valeur de 5 900 \$. Cette somme, qui inclut la rémunération des employés pendant qu'ils participaient à ces activités de perfectionnement, ainsi que les frais de déplacement et les coûts d'inscription, correspond globalement à 19,9 jours de formation.

Faciliter la transmission et l'actualisation des savoirs stratégiques

En 2010-2011, le Secrétariat à la politique linguistique n'a reçu aucun stagiaire.

V. APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

Pour l'application des exigences législatives touchant les questions suivantes, on se référera à la rubrique du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique :

- › l'accès à l'égalité en emploi;
- › l'allègement réglementaire et administratif;
- › le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics;
- › le développement durable et les changements climatiques;
- › l'égalité entre les femmes et les hommes;
- › l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration;
- › la protection des renseignements personnels;
- › le Plan d'action gouvernemental *La diversité: une valeur ajoutée*;
- › la Politique de financement des services publics;
- › les recommandations du Vérificateur général du Québec.

Loi et règlements relevant de la ministre responsable de la Charte de la langue française (au 31 mars 2011)

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

- + Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 1)
- + Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (C-11, r. 2)
- + Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement privé non agréé aux fins de subventions (C-11, r. 2.1)
- + Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r. 3)
- + Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 4)
- + Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r. 5)
- + Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r. 6)
- + Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r. 7)
- + Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r. 8)
- + Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9)
- + Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r. 10)
- + Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 11)
- + Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r. 12)

